

AVIS PUBLIC

ENVOI DES COMPTES DE TAXE SCOLAIRE

Veillez prendre note que les factures de taxe scolaire **2020-2021** seront expédiées le **vendredi 14 août 2020**. La première échéance sera le 14 septembre 2020. Le cas échéant, la deuxième échéance sera le 14 décembre 2020.

Les comptes de moins de 2 \$ ne seront pas expédiés. Ils seront disponibles via le service en ligne à partir du site web du centre de service scolaire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les sommes dues au 30 juin 2020 sont acquittées.

Voici quelques informations importantes :

- Si vous avez déménagé, n'oubliez pas d'effectuer votre changement d'adresse.
- Si vous avez acheté une nouvelle propriété, il est important de vous assurer d'effectuer votre paiement au plus tard à la date d'échéance. Une facture vous sera transmise sur demande.
- Prendre note qu'il n'est plus possible de faire de paiement au comptoir du centre administratif de Baie Saint-Paul. Il est préférable d'utiliser le service téléphonique pour toute question sur votre compte de taxe.
- Un service en ligne est disponible afin de consulter votre dossier de taxe scolaire. Inscrivez-vous en accédant à notre site web <https://cscharlevoix.qc.ca/tfp>.

Donné à Baie-Saint-Paul, ce 4 août 2020.

Stéphanie Marcotte, CPA, CMA
Directrice des ressources financières,
des ressources matérielles et des technologies de l'information